



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Bulletin d'adhésion - Saison 2021/2022

RENOUELEMENT

MUTATION




DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM (Nom jeune fille)	PRENOM	
NOM Mariage	SEXE	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance	Ville de naissance	
Département de naissance	Nationalité	
Adresse	Code postal / Commune	
Tél Joueur	Tél port Responsable Légal 1 Tél port Responsable Légal 2	
Email Joueur	Email parents	
Signature Adhérent	<input type="text"/>	Signature du tuteur si mineur <input type="text"/>

FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SECTION HANDBALL

COTISATION ANNUELLE

Catégories	Cotisation activité	Adhésion ASV	TOTAL
Seniors, né(e) dès 2004 et avant	110	18	128
Moins 18 ans né(e) en 2004	110	18	128
né (e) en 2005	88	18	106
Moins 16 ans né(e) en 2006 et 2007	93	10	103
Moins 14 ans né (e) en 2008 et 2009	93	10	103
Moins 12 ans né (e) en 2010 / 2011 / 2012	86	10	96
Moins 9 ans né (e) en 2013 et 2014	86	10	96
Moins 7 ans né (e) en 2015 et 2016	86	10	96
Baby Hand né (e) en 2017 et 2018	86	10	96
Loisirs	78	18	96

Loisirs jeunes		71	10	81
Handfit (1 séance/semaine)		74	18	92
Loisirs & Handfit (1 séance/semaine de chaque)		100	18	118
Dirigeant		32	18	50

MOYENS DE REGLEMENT

CHEQUE(s) :

ESPECES :

COUPONS SPORT ANCV :

CHEQUE CE :

AUTRES :

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise :

- Mon enfant à adhérer à la section handball de l'AS VILLEBON LONGJUMEAU, à participer aux activités proposées par le club.
- Mon enfant à être véhiculé(e) par les dirigeants du club et les parents (dont je fais partie) lors des déplacements.
- Les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant, et, le cas échéant à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

SIGNATURE

REMARQUES IMPORTANTES

- J'autorise les dirigeants du club à prendre le présent licencié en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur le site Internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
- J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'AS Villebon Longjumeau.
- Je m'engage à participer à deux déplacements minima dans la saison en tant qu'accompagnateur.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française de handball et je ne souhaite pas souscrire d'options proposées.
- Règlement Général de la Protection des Données - (RGPD)

« Pour information, l'utilisation des données personnelles collectées par le club de l'AS Villebon-Longjumeau HB permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement de la section. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour le calcul des versements, de la cotisation au club.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire ci-joint permettant de formaliser votre demande »

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier est obligatoirement constitué :

- Le présent document rempli et signé
- Pour les personnes majeures, un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball indiquant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir **OU** un questionnaire de santé si le précédent certificat médical est postérieur au 01/06/2019.
- Pour les Mineurs, le certificat médical est remplacé par le questionnaire de santé spécifique dument rempli et signé, avec attestation du représentant légal du mineur.
- Pour les Mineurs, le document « autorisation parentale ».
- 1 Photo d'identité (récente)
- 1 photocopie d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, etc.) en cas de création de licence ou de mutation
- Le règlement annuel :
 - ✓ Chèque à l'ordre de l'ASV (maximum 5 chèques)
 - ✓ Coupons sport
 - ✓ Chèques vacances ANCV
 - ✓ Espèces.

Pensez à mettre votre dossier dans une enveloppe. Merci.

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe ou le transmettre par courrier en juillet et aout à :

ARTS ET SPORTS A VILLEBON

Place du 8 Mai 1945

91140 Villebon-sur-Yvette

VIE DU CLUB

Souhaitez-vous participer à la vie du club sur les points suivants :

Tables de marque	<input type="checkbox"/>
Photos / Vidéos des matchs	<input type="checkbox"/>
Site Web / Facebook	<input type="checkbox"/>
Organisation d'évènements	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

Peut-être connaissez-vous le futur partenaire de l'ASVLHB ? N'hésitez pas à entrer en relation avec le club à l'adresse : 5891000.president@ffhandball.net. Nous serons ravis de présenter les différentes opportunités qui s'offrent à nos sponsors et mécènes, que ce soit pour une équipe en particulier ou pour le club de manière générale.

CONTACT DU CLUB

AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

TEL. 07 61 13 44 77 / 01 60 14 65 41

EMAIL : 5891000.PRESIDENT@FFHANDBALL.NET / ASVATELIERDESARTS@ORANGE.FR

REGLEMENT INTERIEUR

Vis-à-vis du club

- Les présentes dispositions ne sont qu'un règlement interne à notre section. Elles ne remettent en aucun cas en cause les statuts de l'ASV.
- Ces dispositions et le respect des règlements fédéraux sont applicables tant que la personne sera licenciée du club

A) Inscription

- Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de la totalité de la cotisation. Le bureau accepte plusieurs chèques du montant total de la cotisation.
- Le dossier d'inscription doit être complet selon les indications reprises en page 3 (voir paragraphe correspondant).
- **Chaque dossier ne sera accepté que lorsqu'il sera complet.**

B) Formation

- Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payés par le club devra déposer deux chèques de caution équivalant au total de la formation. Le premier chèque sera restitué lors de la réinscription la saison suivant la première année d'encadrement après réussite de la formation. Le second lors de la réinscription suivant la deuxième année. En cas d'abandon et/ou de mutation le ou les chèques seront encaissés.

C) Mutation

- Dans le cas de mutation, le club paie la mutation mais le joueur ou la joueuse établit deux chèques de caution équivalent au prix de la mutation. Ces chèques seront restitués comme énoncé au paragraphe précédent.

D) Sanction

- Toute sanction financière prise à l'encontre d'un licencié sera à la charge de cette personne ou de la personne responsable pour les mineurs
- La reprise des entraînements et des matches ne sera autorisée qu'après quitus de la sanction

E) Participation

- La participation aux entraînements et aux matches ne pourra se faire qu'après remise du dossier complet.
- Chaque joueuse ou joueur doit être en mesure de présenter la licence qui lui est transmise par la F.F.H.B faute de quoi, il ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.
- Chaque adhérent prend connaissance et accepte le règlement intérieur de la section

Vis-à-vis de l'équipe

- L'entraîneur est seul habilité à constituer la sélection de son équipe pour les compétitions. Et est autorisé à ne pas sélectionner un joueur en cas d'absence non justifiée à l'entraînement.
- En cas d'absence prévisible, informer l'entraîneur **au moins 24 h à l'avance**

Vis-à-vis de l'extérieur

- S'abstenir de toute remarque, critique, envers l'arbitre, seul le capitaine a autorité pour faire cette démarche et encore avec courtoisie.
- Ne pas répondre et rester courtois envers les adversaires, les officiels et le public en toutes circonstances.

A Villebon le : _____

SIGNATURE



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Entrainements - Saison 2021/2022

SAISON 2021 / 2022				
JOUR	LIEU	HORAIRE	EQUIPE	ENTRAINEUR
Lundi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M14 Mix	Frédéric / Michel
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Thomas
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	M18 F	Isabelle
	VILLEMORISSON	19 H 00 à 20 H 30	M16 F - M14 F	Olivier
	VILLEMORISSON	20 H 30 à 22 H 00	+16F	Sylvain
Mardi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 30	M16 M	Pierre
	TERRAY	19 H 30 à 21 H 00	Loisirs	Olivier A
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Bruno
Mercredi	OSTERMEYER	17 H 00 à 18 H 30	Decouv (M9-2 + M12)	Isabelle
	OSTERMEYER	18 H 30 à 20 H 00	M14 Mix	Frédéric / Michel
Jeudi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M16 M	Pierre
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M	Thomas
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M	Bruno
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 15	M16 F - M14 F	Olivier
	A. NICOLAS	19 H 30 à 21 H 00	M18 F	Isabelle
	A. NICOLAS	21 H 00 à 22 H 30	+16F	Sylvain
Vendredi	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	Loisirs / M18 F Collectif	Olivier A - Isa
Samedi	TERRAY	11 H 45 à 12 H 30	Baby	Isa / Valou / SC
	TERRAY	10 H 00 à 11 H 30	M7 / M9	Isa / Valou / Michel / SC
	TERRAY	11 H 30 à 13 H 00	M12 Mixtes	Michel